



Newsletter Certassur – 2018/06

Au travers de cette nouvelle Newsletter, nous souhaitons attirer votre attention sur un certain nombre de règles de base à utiliser pour la création d'un identifiant. En effet, le non-respect de ces règles amène trop souvent à des blocages préjudiciables tant aux centres d'examens qu'aux candidats. Il est simple d'éviter ces blocages :

Les règles de base applicables à la création d'un identifiant (login) :

Pour être conforme, un identifiant doit respecter les caractéristiques suivantes :

- Être composé d'au moins huit caractères, dont une majuscule.
- Ne pas utiliser d'espaces.
- Ne pas utiliser des accentuations ou des caractères spéciaux. (Ex : ç, à, ...)

En cas de non-respect de ces règles, la création du profil causera des problèmes d'accès pour les candidats à leur compte « Mycertassur ». Elle les empêchera également de consulter et d'imprimer leurs attestations de réussite.

Pour votre facilité et celle des candidats, nous vous conseillons de baser le login sur le nom et le prénom du candidat, et en cas d'homonymie, de rajouter un nombre après le nom.

Exemple :

- Jeanmartin
- Si un autre Jeanmartin existe déjà, utiliser Jeanmartin2



Pour toute question concernant l'application Certassur, n'hésitez pas à envoyer un email à l'adresse info@certassur.be.

Nous vous remercions pour votre attention !